

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22
Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal
Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré
S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 9 Novembre 1897

PARTIE OFFICIELLE

Le Prince, par Ordonnance du 30 octobre 1897, a autorisé M. Joseph-Wisemann Keog à remplir les fonctions de Vice-Consul Britannique à Monaco.

Une Ordonnance Souveraine du 31 octobre 1897 approuve la résolution relative à l'augmentation du capital sous forme d'emprunt, votée dans l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société des Glacières de Monaco, du 8 octobre 1897.

Par une Ordonnance Souveraine du même jour est approuvée la résolution votée dans l'assemblée générale des actionnaires de la Société Monégasque d'Electricité, du 9 octobre 1897, et est autorisée l'émission de 872 obligations de 500 francs 4 %.

NOUVELLES LOCALES

S. A. S. le Prince Albert, après un séjour de trois semaines au château de Kreuth, chez S. A. R. le Duc Charles-Théodore en Bavière, est rentré au château de Marchais.

Jeudi a été célébré le service funèbre à la mémoire des Princes défunts de la Famille Princière. La cathédrale, dont le portail, la nef et le chœur étaient tendus de draperies noires bordées d'argent, avait peine à contenir la foule des fidèles venus pour rendre à leurs bien-aimés Souverains, le pieux hommage de leur respectueux souvenir.

Le catafalque était entouré de fleurs et de verdure.

M^r l'Evêque a officié et donné l'absoute. Pendant la messe, la maîtrise et l'orchestre, sous la direction de M. F. Bellini, ont fait entendre de superbes morceaux des grands maîtres. M. Aspluga et M^{lle} Clémentine Orenge ont chanté les solis.

Le nombre de voyageurs arrivés à Monaco pendant le mois d'octobre 1897 a été de . . . 40,061
Il n'a été, en octobre 1896, que de . . . 35,153
Différence en faveur de 1897 . . . 4,908

Dimanche 14 et lundi 15 novembre, à l'occasion de la fête de la Saint-Albert, dans le terrain Radziwill, au boulevard de la Condamine, grande fête populaire donnée par la Société des Régates de Monaco, avec le gracieux concours de la Société des Bains de Mer et la participation de la Société Philharmonique, de la Société Chorale l'Avenir, du Sport Vélocipédique, de la Société de Gymnastique l'Etoile et de l'Estudiantina.

Voici le programme :

Dimanche 14 novembre, à 1 h. 1/2 de l'après-midi : Défilé en ville des Sociétés Monégasques. Itinéraire : Départ du siège de la Société des Régates, rue du Port, rue Grimaldi, place Sainte-Dévote, boulevard de la Condamine.

A 2 heures, dans l'enceinte de la fête : Concert vocal et instrumental donné par les diverses Sociétés.

A 4 heures : Bal d'enfants, Kermesse, Foire aux plaisirs.

Le soir, à 9 heures : Grand bal, orchestre d'élite, 20 musiciens. Entrée gratuite.

Lundi 15 novembre, à 9 heures du soir, après le feu d'artifice : Kermesse, Foire aux plaisirs, Grand bal. Entrée gratuite.

Une tenue décente est de rigueur.

Voici le programme du feu d'artifice qui sera tiré au fort Antoine, par M. Ruggieri, le lundi 15 novembre courant :

Annonce du feu. — Marrons et bombes aux couleurs nationales ; bouquets de fusées et tourbillons.

Premier coup de feu. — Pièce pyrique en l'honneur de Son Altesse Sérénissime. Grand médaillon portant l'inscription VIVE ALBERT I^{er}, placé au centre d'une grande mosaïque de feu à neuf plantons ; bouquet de chandelles ; bouquet de fusées.

Deuxième coup de feu. — Trois grandes pièces pyriques composées de : Le Miroir à huit faces, deux grandes Brillantes ; bouquet de volcans ; intermèdes

Troisième coup de feu. — Grande pièce décorative représentant une façade de pagodes chinoises ; bouquet de fusées à parachutes et chenilles ; bouquet de bombes.

Quatrième coup de feu. — Grande cascade du fort Antoine, disposée sur les divers étages du fort ; pots de volcans brillants ; pots de bombes multicolores.

Grand bouquet ; embrasement des remparts de Monaco.

HORAIRE DES POSTES

Service d'hiver

BUREAU DE MONACO

Distributions aux guichets, 8 h. 30 matin ; 2 et 4 h. soir.

Levées de la boîte pour toutes destinations, France et étranger : midi, midi 40 ; 2 h. 45 soir et 7 h. soir.

BUREAU DE MONTE CARLO

Distributions : 9 h. matin, 2 h. et 4 h. 30 soir.

Levées de la boîte : Menton, Italie, Autriche, 6 h. 50 matin ; France et étranger, 10 h. 45 matin et 1 h. 40 soir ; France, 2 h. 55 et 7 h. 45 soir ; Menton, Italie, Autriche, 10 h. soir ; France, 11 h. 20 soir.

Les concours du Tir aux pigeons de Monaco commenceront le 15 décembre.

Les grands concours internationaux sont fixés au lundi 24, mardi 25 janvier, grande poule d'essai et prix d'ouverture.

Grand prix du Casino 28 et 29 janvier.
6^e championnat triennal les 2 et 3 février.
Prix de Monte Carlo 31 janvier.

Prix de consolation le 5 février.
Concours de la 2^e série, du 7 au 18 février.
Concours de la 3^e série, du 21 février au 25 mars.

Les yachts de plaisance se montrent déjà très nombreux dans la Méditerranée, ce qui est l'indice d'une excellente saison.

Après la *Maria*, vapeur anglais à M. N. B. Stewart, équipé de 31 hommes, commandés par le capitaine Olding, et jaugeant 455 tonneaux, venant de Cannes, la semaine dernière, c'est hier la *Maid of Stonour*, bâtiment anglais, qui est entré à Monaco. Ce yacht, appartenant à M. Pearson, avait à bord 3 passagers ; il a 15 hommes d'équipage, commandés par le capitaine Bully, et jauge 93 tonneaux.

Le Tribunal Supérieur a, dans son audience correctionnelle du 5 novembre courant, condamné le nommé Marius-Romain Monin, 18 ans, ouvrier ferblantier, à 3 jours d'emprisonnement, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Le Sport vélocipédique monégasque a donné, dimanche 7 novembre, son championnat de fond, qui a été couru comme suit :

De Monaco à Golfe Juan et retour pour les Seniors. — 100 kilom.

1^{er} Barriera en 3 h. 24. — 2^e Boisson en 3 h. 25.

— 3^e Ferrero en 4 heures. — 4^e Perzi.

De Monaco au Pont du Var et retour pour les juniors. — 50 kilom.

1^{er} Médecin L. en 1 h. 50. — 2^e Bodem en 2 h. 3.

Concert par la fanfare le soir à 4 h. 1/2.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Nice. — Voici les dates qui ont été fixées pour les Courses de Nice en 1898.

1^{er} jour, Vendredi 14 janvier — 2^e jour, Lundi 17 — 3^e jour, Jeudi 20 — 4^e jour, Dimanche 23 — 5^e jour, Mercredi 26 — 6^e jour, Jeudi 17 mars — 7^e jour, Dimanche 20.

Villefranche. — Le Roi des Belges, venant de Gênes, est arrivé mardi matin, à 8 heures 15, en rade de Villefranche, à bord du yacht *Clémentina* (ex-Sultana), commandé par le capitaine Collins. Sa Majesté avait effectué ce voyage à l'effet de se rendre compte des travaux exécutés dans sa nouvelle propriété.

Le roi Léopold s'est rendu aussitôt avec le baron Goffinet, dans sa propriété où l'attendait M. Lainé, l'éminent dessinateur et horticulteur paysagiste arrivé de la veille. Il s'est promené dans les nouveaux jardins récemment plantés et a paru enchanté de ce qui a été fait.

A 10 heures sont arrivés M. Maistre, consul de Belgique, et M. Messiah, architecte, avec qui le roi s'est longuement entretenu au sujet des travaux de construction qu'il compte faire exécuter.

Le roi a déjeuné dans sa propriété qu'il n'a quittée qu'à cinq heures et demie pour rentrer à bord de son yacht, où il a passé la nuit.

Sa Majesté est repartie pour Gênes, d'où elle devait se rendre à Milan.

CAUSERIE

Un inventeur

La mort de M. Pullmann, le richissime, quoique non milliardaire américain et le testament par lequel il déshéritait ses fils, ont fait presque autant de bruit qu'en fit, il y a quatre ans, la grève de la Compagnie qu'il avait fondée et qui porte son nom.

Mais à part cette grève et cette déshéredation, laquelle, d'ailleurs, laisse aux déshérités quinze mille livres de rente, il est peu de personnes ici qui sachent ce que c'était que Pullmann. On peut voir en lui un des types les plus complets du Yankee intelligent, actif, comptant sur lui-même et ayant au plus haut degré développé les ressources puisées dans sa propre personnalité.

Vers 1859, Pullmann était un simple entrepreneur de bâtiments, qui avait réalisé quelques économies; il les consacra à la construction d'un wagon-lit qui lui coûta plus de 125,000 francs, mais qui dépassait de beaucoup en confort les sleepings-cars usités sur les lignes américaines.

Il demanda aux directeurs des deux Compagnies l'autorisation d'accrocher son wagon à leurs trains, laissant le public juge de la nouvelle entreprise.

Elle réussit à souhait : dès lors l'affaire était lancée et, depuis, elle n'a fait que progresser.

L'inventeur fonda, sous le nom de *Pullmann-cars*, une société au capital de 180 millions de francs, divisée en 390,000 actions de 500 francs, presque entièrement remboursées aujourd'hui.

Les wagons-lits et les wagons-restaurants qu'elle construit, sont loués aux Compagnies de chemins de fer, avec lesquelles elle a des traités de gré à gré.

L'entreprise des wagons-lits, qui circulent sur 200,000 kilomètres de voies ferrées, emploie plus de 160,000 personnes, pour la fabrication et le service de près de 3,000 wagons.

Dans les wagons-restaurants on estime à près de 10,000 les diners servis chaque jour.

Le service le plus long est celui de Boston à Los Angeles, en Californie; il est fait par des nègres et le voyage est de sept jours, sur une distance de 6,400 kilomètres.

Les usines de la Société Pullmann avaient primitivement été établies à Saint-Louis, Elmira et Wilmington.

Ce manque de concentration entraînait une élévation inutile des frais généraux, et le succès des Pullmann-Cars, chaque jour grandissant, rendait urgente la création de vastes ateliers puissamment outillés.

A cette époque, en 1879, Chicago prenait son essor; déjà c'était le centre des lignes de l'Ouest, et il était facile de prévoir son avenir.

Pullmann résolut de se rapprocher de cette ville, et acheta 1,400 hectares de terrain sur les bords du lac Calumet, à 22 kilomètres au sud de Chicago.

Là il créa ses ateliers, jeta les fondements de ses usines, traçant de larges routes et réservant l'emplacement des rues et des jardins de la future cité ouvrière.

En 1881, la population de Pullmann-City se composait de quatre personnes, la famille d'un aubergiste. Les ouvriers qui construisaient les ateliers et les maisons venaient chaque matin de Chicago, et y retournaient le soir.

En 1883, les statistiques relevaient la présence de 6,000 habitants; en 1893, le dernier recensement en accusait 13,000.

Aujourd'hui Pullmann-City n'est plus qu'un quartier de Chicago auquel elle a été annexée, il y a environ quatre ans.

Les maisons sont petites et entourées de jardinets, ce qui contraste étrangement avec les massives constructions de Chicago.

L'école a coûté 400,000 francs et est fréquentée par un millier d'enfants; la bibliothèque publique renferme environ 10,000 volumes.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*)

La fête des Morts nous a amené les froids; le ciel est gris et les mondaines préparent leurs toilettes claires pour l'hivernage dans le Midi. Mais avant de partir au pays du soleil, le Parisien qui aime ses morts a voulu porter sur les tombes qui lui sont chères des fleurs arrivées de Nice.

Tout Paris, pendant trois jours, s'est transporté dans les cimetières. Nous ne parlerons pas cette année des vieux cimetières où on se rend en pèlerinage auprès des tombes célèbres. On a lu dans tous les journaux des statistiques indiquant combien de personnes avaient salué le monument funèbre d'Héloïse et d'Abeilard. A côté des grandes nécropoles, il y a de nombreux petits cimetières ayant un caractère particulier... Le silencieux jardin de Charonne, sous les saules duquel dorment Tripiet de Sennerville, avocat aux conseils du Roi, le général baron d'Empire Duchastel de la Martinière et le sieur Bègue d'Herbaumont qui fut, dit-on, secrétaire de Robespierre, ne ressemble en rien au cimetière élevé et clair de Passy, que parent de riches monuments au nombre desquels la chapelle dorée et toujours fleurie de la pauvre petite Marie Bashkirtcheff; les deux aristocratiques cimetières de Montmartre, Saint-Vincent et le Calvaire, à la porte desquels stationnent des files de coupés armoriés et où s'élèvent les monuments des Crillon, des Caraman, des Fitz-James, des Blacas, des Bougainville, des Maillé de la Tour Landry, des Galitzine, des Pinon de Saint-Georges, des Houdetot et des Louvois, ont un tout autre air que les petites nécropoles de La Villette, où les négociants enrichis au temps de Balzac, tel M. Marguerite, ancien joaillier de l'impératrice Joséphine, se faisaient bâtir de petits tabernacles, et de Belleville, où sont enterrés le général baron Nicolas et Denis Godart, « combattant de la Bastille, qui sauva le dernier des Calas ».

Auteuil semble réservé aux artistes et aux savants : on y trouve les tombes de Gounod, Yvon, Gavarni, Rumford, Cabanis; Picpus, où est le monument de La Fayette, aux plus hautes victimes de la Terreur; Bercy, Grenelle et Vaugirard, aux grands industriels, les Violet, les Bargue, les Fondary.

Le cimetière parisien le moins connu et le plus pittoresque est le petit « paradou » des morts de Longchamps, dont les cavaliers se rendant sous bois à Boulogne par l'allée de l'Espérance, aperçoivent vers la plaine, à l'orée du Bois, les murs délabrés et les tombes en ruine parmi les cyprès, les ifs et les mûriers, qui poussent là, librement en broussailles, doignant quelques fleurs aux oubliés.

Deux fois l'an, aux Rameaux et à la Toussaint, une cinquantaine tout au plus de vieillards y viennent prier pour leurs morts : les plus récentes inhumations remontent à l'année 1859. Nous y avons rencontré hier un nonagénaire qui portait à sa fille un pauvre bouquet de violettes.

Cinq ou six tombes paraissent encore entretenues; les autres, aux pierres brisées, aux grilles rompues, disparaissent sous la folle poussée des plantes sauvages. Les grands morts ont été repris par leurs familles; seuls, les parents des pauvres sont restés.

Terminons cette funèbre nomenclature en rappelant que de très nombreux visiteurs se sont rendus à l'Institut Pasteur, rue Dutot, et se sont arrêtés devant la crypte où sont déposés les restes de l'illustre savant.

×

On a beaucoup remarqué la simplicité touchante avec laquelle M. Félix Faure, comme le plus modeste des Parisiens, était allé rendre visite aux morts de sa famille.

Avant huit heures du matin, le Président est arrivé au Père-Lachaise, accompagné seulement d'un valet de pied. Il a été reçu à la porte du cimetière par le conservateur, qui l'a accompagné jusqu'au caveau sur lequel figure cette inscription : Famille Lebeault-Faure. M. Félix Faure a déposé une couronne sur le monument; puis, sa visite terminée, il est rentré à l'Élysée.

Comme les années précédentes, le Président de la République s'est rendu au Panthéon auprès du tombeau du président Carnot.

Signalons enfin, dans les sphères officielles, une imposante cérémonie qui a eu lieu au cimetière Montparnasse. M. Charles Blanc, le nouveau préfet de police, a voulu saluer les monuments élevés par le Conseil municipal de Paris aux agents de la Préfecture de police et aux sapeurs-pompiers morts victimes du devoir.

Le Préfet de police était accompagné de MM. Laurent, secrétaire général, et Pujalet, chef du cabinet. Le colonel Varigault et le lieutenant-colonel des sapeurs-pompiers, accompagnés d'une délégation d'officiers, sous-officiers et soldats du régiment; MM. Puiharaud, directeur général des recherches; Touny, directeur de la police municipale; Cochefert, chef du service de Sûreté; deux commissaires, deux secrétaires et deux inspecteurs des commissariats attendaient le préfet à la porte du cimetière.

M. Charles Blanc s'est rendu au monument des agents de la Préfecture et a prononcé une allocution émue. Il a dit également quelques paroles devant le monument des sapeurs-pompiers, puis il a déposé sur chacune des deux tombes une couronne, ornée d'un ruban tricolore, sur lequel étaient inscrits ces mots : « Hommage du Préfet de police, 1^{er} novembre 1897 ».

×

On a inauguré au cimetière du Père-Lachaise le monument élevé à la mémoire de M^{me} Miolan-Carvalho et dû au ciseau de M. Antonin Mercié.

Le sculpteur a représenté M^{me} Miolan-Carvalho dans l'apothéose de la Marguerite de *Faust*, où son triomphe fut sans égal. La figure, drapée de longs voiles, se détache en relief sur la stèle, au pied de laquelle sont déposés une lyre brisée et un bouquet de roses.

Sur le socle, très sobre d'ornements, est gravé seulement le nom de la cantatrice.

Une couronne a été offerte par les artistes du théâtre de l'Opéra-Comique. Au nom du gouverneur, M. Roujon, directeur des Beaux-Arts, a retracé la carrière de l'artiste. M. Jules Barbier a énuméré ensuite tous les titres de gloire de la grande cantatrice. M. Saint-Saëns a dit que « ce n'est pas avec des mots, mais avec des sons, dans la « langue de l'inexprimable qu'il faudrait parler d'elle ». M. Carvalho, très ému, a remercié l'assistance.

Au défilé, nous avons reconnu : MM. Théodore Dubois, Bonnat, Jules Lefebvre, Lenepveu, Detaille, Jules Claretie, de l'Institut, Louis Gallet, Philippe Gille, Georges Cain, de Choudens, Heugel, Pradel, Charles Pitet, Danbé, Bertrand, Gailhard, Fugère, Mouliérat, etc.

A signaler aussi la présence de nombreuses dames et de tout le personnel de l'Opéra-Comique.

×

Nous n'avons guère cette semaine, qu'à parler de choses tristes. Est-il rien de plus sinistre que cette grève de la Villette, grâce à laquelle, si tout ne s'arrange pas bientôt, Paris finira par se trouver sans viande. Les ouvriers et les patrons finiront par s'entendre. Mais l'entente est parfaite du côté des grévistes, alors que les patrons se trouvent désunis. Les patrons au fond ne demanderaient pas mieux que de céder; mais, pour couvrir leur retraite, ils demandent que les heures de travail aux Abattoirs soient fixées par le Conseil Municipal. Qu'il se hâte; car la rareté de la viande en a fait hausser le prix. Elle est augmentée de cinquante centimes par kilogramme. Ce qui est une lourde charge pour les ménages peu aisés; surtout à l'entrée de l'hiver et alors qu'on pouvait espérer une baisse de prix par suite des cours peu élevés des animaux gras.

×

On ne rencontre d'ailleurs un peu partout dans Paris que des gens mécontents. Nous venons d'entendre les doléances des bouquinistes dont les boîtes s'étendent le long des quais, du pont Saint-Michel au pont Royal. Le prolongement du chemin de fer d'Orléans jusqu'à la Cour des Comptes va les troubler, au moins momentanément, dans leur séculaire industrie. Le ministre des Travaux publics leur a bien donné l'assurance que leur déplacement ne serait que provisoire et qu'ils seraient installés commodément jusqu'à ce qu'on puisse leur rendre leur ancienne place. Mais, comme l'a dit un député sceptique, « ce n'est « là qu'une parole de ministre ». Aussi, les bouquinistes viennent-ils d'adresser une pétition à la ville de Paris.

Ces pauvres bouquinistes où les logera-t-on, pendant cette période provisoire?

M. Emile Faguet proposait de les installer sur le pont des Arts et sur le Pont-Neuf, dont les rotondes constitueraient autant de petits cabinets de lecture. Ce projet semble peu sourire à l'ensemble des bouquinistes : « Rôtis par le soleil en été, gelés par le vent en hiver, nous verrions les passants filer rapidement... » Tout au plus s'en rencontrerait-il quelques-uns pour trouver quelque charme au terre-plein qui s'étend autour de la statue de Henri IV, mais le nombre des élus y serait bien minime.

La philosophie de tout cela nous est donnée par M. Laporte, bouquiniste-homme de lettres : « Sait-on seulement si le chemin de fer d'Orléans passera par ici? Sait-on seulement si on nous déplacera? Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on parle de nous changer de place : au moment où l'on démolit le marché à la volaille du quai des Grands-Augustins, Champfleury avait proposé de nous construire à cette place une sorte de Temple du Bouquin où nous aurions été réunis; plus tard, il avait trouvé un emplacement du côté du Luxembourg, puis ce furent d'autres projets. Rien n'a été changé et d'ailleurs voulez-vous que je vous le dise : où qu'on nous mette, si on nous déplace, les amateurs sauront bien venir nous retrouver. »

Ce bouquiniste confrère a mille fois raison. On peut déplacer l'église; on ne portera nulle atteinte au culte.

×

Il y a des choses qu'on ne supprime pas. De ce nombre est la fête foraine de Montmartre, dont on vient de commencer les installations.

Comme toujours, ce spectacle qui réjouit les commerçants du quartier — côté Montmartre — désole les habitants — côté neuvième arrondissement — qui se plaignent d'avoir le bruit, la poussière, les mauvaises odeurs, la vue

masquée, sans aucune compensation. Ils pétitionnent chaque fois, mais leur voix se perd dans le tapage des grosses caisses et des orgues à tuyaux monumentaux.

Au lieu de demander la suppression de cette fête, passée maintenant dans l'ordre des choses régulières et obligatoires, ne feraient-ils pas mieux de tenter de la transférer de l'autre côté de la Butte.

Il y a là des quartiers pauvres, tristes, qui accepteraient avec bonheur cette source de richesse et de gaieté. Puisque déjà on a transporté là-bas la mairie, pourquoi n'en ferait-on pas autant pour la fête? On serait en vrai plein Montmartre et on n'aurait pas de voisins à gêner.

On y arrivera, malgré les forains qui craignent les suites des déplacements. La foire de Montmartre est si « essentiellement parisienne » que Paris, pour en jouir, irait au besoin en province.

DANGEAU.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

FÊTE DE LA SAINT-ALBERT

Samedi 13 Novembre 1897

DISTRIBUTION DE SECOURS AUX INDIGENTS

Dimanche 14 Novembre, à 8 h. du soir

ILLUMINATION GÉNÉRALE

de la place du Palais, de la ville de Monaco et de la Condamine

A 8 heures, sur l'Esplanade de la Batterie

FEU D'ARTIFICE

Tiré par STÉVANO

RETRAITE MILITAIRE

Avec le concours de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, de la Société de Gymnastique l'Etoile de Monaco et de la Société Philharmonique.

Lundi 15 Novembre, à 8 h. du matin

SALVES D'ARTILLERIE

A 11 h. et demie, sur la place du Palais

REVUE DES GARDES D'HONNEUR & DES CARABINIERS

De 2 à 4 heures, sur la même place

JEUX DIVERS

Courses aux ânes — Courses de femmes avec baquets
Mât de cocagne, etc.

Des prix seront attribués aux vainqueurs

CONCERT

donné par la SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE

Le soir, à MONTE CARLO

FÊTE DE NUIT

ILLUMINATION

DE LA PLACE ET DES AVENUES DU CASINO

Par André ROBAUDY, de Nice

De 7 h. 1/2 à 8 h. 1/2, au kiosque de la Terrasse

CONCERT

Par la SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE

LANCEMENT DE BALLONS LUMINEUX

par J. CARUTA

A 8 heures et demie, au Fort Antoine

FEU D'ARTIFICE

Tiré par RUGGIERI

EMBRASEMENT DE LA VILLE DE MONACO

AUX FLAMMES DE BENGALÉ

A 9 heures, au kiosque de la Terrasse

CONCERT INSTRUMENTAL

DONNÉ PAR

L'ORCHESTRE DU CASINO

Sous la direction de M. Léon JEHIN

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco sont convoqués en Assemblée générale extraordinaire le

Samedi 27 Novembre 1897

à 2 heures de relevée, au siège de la Société, à Monaco.

L'Assemblée générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de deux cents actions nouvelles de la Société, ayant déposé leurs titres au siège social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

Modifications aux articles 2, 3, 9 et 55 des statuts.

Etude de M^e L. VALENTIN, notaire à Monaco
2, rue du Tribunal, 2.

EXTRAIT

DE LA SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF
« A. TASSANO ET BUTTI »

Suivant acte reçu par M^e Louis-Victor Valentin, notaire à Monaco, le trente octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, enregistré :

Monsieur Aimable Tassano, hôtelier, demeurant à Monaco,

Et monsieur César Butti, rentier, demeurant à Milan (Italie),

Ont formé entre eux une Société en nom collectif pour l'exploitation du fonds de commerce de l'hôtel Beau Rivage, situé à Monaco, avenue de Monte Carlo.

La durée de la Société est de douze années commençant le premier novembre présent mois pour finir le trente et un octobre mil neuf cent neuf.

Le siège de la Société est à Monaco, avenue Monte Carlo, hôtel Beau Rivage.

La raison et la signature sociales sont : « A. Tassano et Butti ».

Il a été fait apport à la Société : 1^o Par monsieur Tassano, moitié pour son apport personnel de mise en société et moitié à titre de vente à la Société du fonds de commerce d'hôtelier lui appartenant, exploité à Monaco, avenue Monte Carlo, dans une maison dénommée « Hôtel Beau Rivage », observation faite que ce titre est attaché à l'immeuble qui appartient à madame Briguiboul ; ledit fonds de commerce comprenant : la clientèle ou achalandage, le matériel, le droit au bail et les vins et marchandises en caves ou en magasins, le tout pour la somme totale de trois cent soixante-quatre mille sept cent douze francs vingt-cinq centimes, dont la moitié pour son apport personnel est de cent quatre-vingt-deux mille trois cent cinquante-six francs dix centimes.

2^o Et par monsieur Butti, d'une somme de cent quatre-vingt-deux mille trois cent cinquante six francs dix centimes en numéraire dont cent mille francs ont été versés comptant et le surplus a été stipulé payable à termes.

En conséquence, le capital social a été fixé à la somme de trois cent soixante-quatre mille sept cent douze francs vingt-cinq centimes, fournie par les deux associés chacun pour moitié.

Les affaires et opérations de la Société sont gérées et administrées par les deux associés. Chacun d'eux peut faire usage de la signature sociale pour les besoins et affaires de la Société, mais les signatures réunies des deux associés sont nécessaires pour tout engagement excédant mille francs.

En cas de décès de l'un des associés, avant l'expiration du terme ci-dessus fixé pour la durée de la Société, elle sera dissoute de plein droit.

Un extrait dudit acte de Société a été déposé au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco ce jourd'hui neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

Pour extrait, L. VALENTIN.

Etude de M^e L. VALENTIN, notaire à Monaco
2, rue du Tribunal, 2.

AVIS

Suivant acte reçu par M^e Louis-Victor VALENTIN, notaire à Monaco, le trente octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, enregistré, monsieur Aimable TASSANO, hôtelier, demeurant à Monaco, ayant fait apport à la Société en nom collectif, A. Tassano et Butti, formée par le même acte, du fonds de commerce d'hôtelier qu'il exploitait à Monaco, avenue Monte Carlo, dans un immeuble dénommé Hôtel Beau-Rivage, et ce, moitié pour son apport personnel de mise en Société et moitié à titre de vente à la Société, les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au domicile élu en l'étude dudit M^e Valentin, notaire, dans le délai de huitaine, à peine de forclusion.

Pour extrait : L. VALENTIN.

Etude de M^e A. BLANC, notaire à Monaco
39, rue Grimaldi, 39

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat passé devant M^e BLANC, notaire à Monaco, les vingt-cinq août et vingt-cinq septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, enregistré :

Monsieur Paul ONEGLIA, coiffeur, demeurant à Monaco, ayant élu domicile en l'étude de M^e Blanc, notaire, a acquis de :

1^o Monsieur Albert DE MILLO-TERRAZZANI, propriétaire, demeurant à Monaco ;

2^o Madame Anaïs DE MILLO-TERRAZZANI, propriétaire, demeurant à Monaco, épouse de monsieur le marquis Henri ZURLA ;

3^o Madame Honorine DE MILLO-TERRAZZANI, propriétaire, demeurant à San Remo, veuve de monsieur le marquis Joseph GARBARINO ;

4^o Monsieur le Chevalier Eugène DE MILLO-TERRAZZANI, propriétaire-rentier, demeurant à Monaco ;

5^o Madame Marie - Agnès - Jeanne - Honorine - Charlotte DE MILLO-TERRAZZANI, épouse de monsieur Emile PIÉRI, capitaine au 6^e bataillon de chasseurs à pied, chevalier de la Légion d'honneur, avec lequel elle demeure à Nice ;

6^o Madame Marie-Bénédicte-Isabelle-Pauline DE MILLO-TERRAZZANI, épouse de monsieur Raphaël-Félix-Eugène-Constantin-Jean-Baptiste-Paul DE ROCCA-SERRA, capitaine au 24^e bataillon de chasseurs alpins, chevalier de la Légion d'honneur, avec lequel elle demeure à Villefranche-sur-Mer ;

7^o Madame Marie-Louise-Concetta DE ANGELIS, épouse de monsieur Paul GIRARD, négociant, avec lequel elle demeure à Monaco ;

8^o Madame Honorine-Agnès-Adèle DE ANGELIS, épouse de monsieur Jean-Laurent CIVALLERO, comptable, avec lequel elle demeure à Monaco ;

9^o Monsieur Hector DE ANGELIS, Régent du Vice-Consulat d'Italie à Monaco, et madame Lucie GIRARD, son épouse, demeurant ensemble à Monaco ;

10^o Monsieur Ernest-Edouard-Joseph DE ANGELIS, propriétaire, demeurant à Monaco ;

Ayant élu domicile à Monaco, en l'étude dudit M^e BLANC notaire.

Une parcelle de terrain de cent quatre mètres carrés sise à Monaco, quartier de la Condamine, au lieu dit jardin de Millo, portée au plan cadastral sous partie du n^o 150 de la section D, et confinant : au nord, à une rue projetée ; au midi, à monsieur Andrei ; à l'est, à madame la marquise Zurla et à l'ouest, à monsieur Gastaud ;

Cette acquisition a été faite au prix de six mille deux cent quarante francs.

Une expédition de ce contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco le onze octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, volume 61, n^o 15, a été déposée ce jourd'hui même au Greffe du Tribunal Supérieur.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

Dûment enregistré.

Pour extrait,
Signé : A. BLANC.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers reconnus du sieur **Fortuné PEITAVINO**, ferblantier, plombier et zingueur, à Monaco, sont invités à se présenter en personne, ou par fondé de pouvoirs, à l'assemblée qui aura lieu, le **16 novembre courant, à 2 heures de l'après-midi**, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco, à l'effet de décider s'ils se réservent de délibérer sur un concordat, en cas d'acquittement du failli, de l'accusation de banqueroute frauduleuse qui s'instruit en ce moment contre lui; et si, en conséquence, il sera sursis à statuer jusqu'après l'issue des poursuites.

Monaco, le 5 novembre 1897.

Le Greffier en Chef,
RAYBAUDI.

AVIS

Les créanciers du sieur **Emmanuel ISOUARD**, entrepreneur, demeurant à Monaco, dont les titres de créance ont été vérifiés et affirmés, sont invités à se réunir le **24 novembre courant, jour de mercredi, à 2 heures et demie de l'après-midi**, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco, à l'effet de délibérer sur la formation du concordat et, en cas d'union, pour y être procédé conformément aux articles 500 et 501 du Code de Commerce.

Monaco, le 8 novembre 1897.

Pour le Greffier en Chef,
A. CIOCO, C. G.

Etude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco
successeur de M^e BERTRAND
7, rue du Millieu, 7

VENTE VOLONTAIRE

Le **samedi 13 novembre courant, à 9 heures du matin**, sur la place d'Armes, à la Condamine, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'une quantité de meubles et objets mobiliers, tels que : lits en fer complets, meubles de salon, buffets, bureau, tables, chaises, glaces, tables de nuit, chaise-longue, canapés, comptoir, ustensiles de cuisine, etc., etc.

Au comptant, et 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, BLANCHY.

Etude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco
7, rue du Milieu, 7

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

Le **mardi 16 novembre courant, à 9 heures du matin**, sur la place d'Armes, à la Condamine, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'une quantité de linge, effets et objets divers, tels que : costumes pour hommes et dames, taies d'oreiller, mouchoirs, chemises, une pièce cretonne, malle, valises, livres, cahiers de musique et notamment d'un violon ancien de l'école allemande.

Au comptant, et 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, BLANCHY.

Etude de M Charles TOBON, huissier à Monaco
30, rue du Milieu, 30

VENTE VOLONTAIRE

Le **vendredi 12 novembre 1897, à 9 heures du matin**, sur la place d'Armes, à Monaco, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'une quantité de bouteilles de vins, liqueurs et sirops, et vins en fût, consistant en : bordeaux, médoc, graves, vin blanc sec, marsala, alicante, malvoisie, rhum, fine-champagne, sirops divers, etc.

Au comptant, et 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, Charles TOBON.

M^e Charles TOBON, huissier à Monaco, rue du Milieu, n° 30, demande un CLERC pour faire les encaissements et la comptabilité, de préférence habitant la Principauté avec ses parents.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 31 octobre au 7 novembre 1897

SAINT-MAXIME, b. *Désiré*, fr., c. Mallé, bois.
CANNES, b. *Monte-Carlo*, fr., c. Ferrero, sable.
ID. b. *Louise-Auguste*, fr., c. Gandlilet, id.
ID. b. *Fortune*, fr., c. Roux, id.
ID. b. *Louise*, fr., c. Garel, id.
ID. b. *Indus*, fr., c. Tassis, id.
SAINT-TROPEZ, b. *Tante*, fr., c. Rival, id.

Départs du 31 octobre au 7 novembre

ALICANTE, br.-goël. *Costanzo-Tita*, it., c. Marcinaro, fûts vides.
SAINT-MAXIME, b. *Désiré*, fr. c. Mallé, sur lest.
SAINT-TROPEZ, b. *Louis*, fr., c. Sammartin, id.
AJACCIO, yacht à vap. *Maria*, angl., c. Oldinay, id.
CANNES, b. *Monte Carlo*, fr., c. Ferrero, id.

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIQ MOEHR

EAU, PÂTE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

GRAND BAZAR

MAISON MODÈLE

DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885; Paris, 1889

PRIX FIXE

ARTICLES DE PARIS

SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO
PAPETERIE, FOURNITURES DE BUREAUX, PHOTOGRAPHIES
OBJETS RELIGIEUX, PARFUMERIE

ÉVENTAILS, GANTS, BONNETERIE, BROSSERIE

LINGERIE, RUBANS, MERCERIE, DENTELLES

OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES

ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS

ARTICLES DE VOYAGES ET DE MÉNAGE

MAISON RECOMMANDÉE — ON PARLE LES LANGUES

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

LEÇONS ET COURS

POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de S^t-Maur

Rue Grimaldi, n° 25 — Condamine

AVIS

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

A LA

BELLE JARDINIÈRE DE MONACO

Boulevard de la Condamine

Maison spéciale de **Vêtements tout faits et sur mesure** pour hommes et enfants.

Uniformes et Livrées — Costumes Cyclistes — Maillots et Bas — Robes de chambre et Coin de feu — Vêtements imperméables — Habits — Redingotes — Gilets et Pantalons drap noir — Pélerines capuchon.

Vêtements sur mesure, le complet depuis 45 fr.

MAISON DE CONFIANCE

Prix marqués en chiffres connus

AU GASTRONOME

Villa Richemont, Boulevard du Nord

RÉOUVERTURE Dimanche 31 Octobre

CHAMBRES LUXUEUSEMENT MEUBLÉES

F. GAUTIER, Propriétaire

GÈNES

CLINIQUE PRIVÉE POUR DAMES

(Traitements des maladies des femmes)

Directeur : D^r L. M. BOSSI

Professeur d'Obstétrique et de Gynécologie à l'Université de Gènes

ASSISTANCE DES SŒURS DOMINICAINES
QUI DEMEURENT DANS L'INSTITUT

Traitement des maladies de la matrice, des ovaires, de la vessie, des cas d'obstétrique compliqués, de l'hystérisme, etc.

Maison située dans une très belle position, isolée, avec grand jardin. — Salle pour laparotomies. — Salle pour toutes espèces d'opérations gynécologiques et pour médications. — Massage — Electrolyse — Bains de mer.

Pour informations, s'adresser au D^r Prof. BOSSI, rue Assarotti, 20, Gènes, de 1 heure à 3 heures, les mardi, Samedi, Mercredi et Dimanche.

Imprimerie de Monaco — 1897

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Novembre	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
1	766.9	766.0	765.0	764.9	764.1	15.0	17.0	16.2	14.2	13.5	73	—	Beau		
2	764.0	763.7	763.0	763.0	763.0	15.3	17.1	16.0	14.8	14.0	71	SE très fort	id.		
3	762.2	762.0	761.0	761.1	761.3	14.5	15.7	16.0	15.0	15.2	68	id.	id.		
4	762.0	763.7	763.9	764.0	765.2	17.6	17.0	17.0	17.1	17.1	81	SE faible	Couvert, pluie à la nuit		
5	766.1	766.0	766.1	766.1	766.2	18.6	19.0	17.1	16.0	15.2	87	id.	id.		
6	765.9	766.1	765.7	765.5	765.1	17.0	18.3	17.5	15.2	14.9	70	SO faible	Beau		
7	765.1	765.6	765.1	765.0	765.3	16.5	18.0	16.5	15.1	14.8	76	id.	id.		
DATES		1	2	3	4	5	6	7							
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima	17.0	17.2	16.0	17.9	19.2	18.3	18.0						
		Minima	13.0	13.1	12.1	14.9	15.0	14.5	14.1						
												Pluie tombée: 1 ^{re} 7			